

Affaires courantes

LES DROITS DES ENFANTS À NAÎTRE

Mme Coline Campbell (South West Nova): Monsieur le Président, je voudrais également présenter une pétition qui a été certifiée conforme. Elle porte la signature de 49 personnes qui demandent à la Chambre d'adopter une loi protégeant les droits des enfants à naître.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

Mme Coline Campbell (South West Nova): J'ai deux autres pétitions, monsieur le Président. L'une a été signée par 70 personnes qui demandent au gouvernement d'abandonner son projet de taxe sur les produits et services.

LES ANCIENS COMBATTANTS

Mme Coline Campbell (South West Nova): Dans l'autre, monsieur le Président, les 46 pétitionnaires demandent au gouvernement de se raviser en ce qui a trait aux récentes compressions budgétaires touchant le logement des anciens combattants.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, je veux déposer aujourd'hui une pétition contre l'infâme taxe sur les produits et services que le gouvernement va imposer à compter de janvier 1991.

Cette pétition offre d'excellents arguments contre l'imposition de cette taxe régressive. Ainsi, on peut y lire que cette taxe ne sera pas appliquée équitablement et qu'elle va compliquer la vie des Canadiens ainsi que l'administration des petites entreprises. En réalité, ce sera un lourd fardeau pour les petites entreprises.

Les pétitionnaires contestent vivement la taxe sur les produits et services, qui constitue, à leur avis, une ponction fiscale sans précédent au Canada. Elle entraînera non seulement une hausse des impôts, mais une inflation galopante, des taux d'intérêt élevés—et Dieu sait qu'ils sont déjà élevés—ainsi qu'une recrudescence du chômage.

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de présenter une pétition signée par beaucoup plus de 100 habitants de la circonscription de Kingston et les Îles, que je représente. Les pétitionnaires appuient la proposition de n'appliquer aucune taxe aux livres et aux magazines, à tout ce qui est imprimé au Canada, un pays démocratique. Selon eux, l'imposition d'une taxe sur tout ce qui est imprimé nuit à la culture et à l'éducation dans une société instruite et productive.

Ils demandent au Parlement de réaffirmer le principe fondamental de la démocratie et de renoncer à l'imposition d'une taxe sur tout ce qui est imprimé, comme le propose le gouvernement dans le projet de loi C-62, qui met de l'avant la taxe sur les produits et services. Ils

demandent au Parlement d'abandonner ce projet de loi et de rejeter cette taxe.

Mme Lynn Hunter (Saanich—les Îles-du-Golfe): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter trois pétitions qui portent toutes sur la taxe sur les produits et services, mais vue sous un angle différent. Les pétitionnaires demandent au Parlement de supprimer la taxe. Les pressions inflationnistes provoquées par les hausses d'impôt ont pour effet de faire augmenter les taux d'intérêt et de compromettre la survie des petites entreprises.

Les pétitionnaires font valoir que, bien que le public, dans l'ensemble, soit d'accord pour qu'on élimine la taxe sur les ventes des fabricants, le gouvernement ne devrait pas profiter de cette occasion pour procéder à une ponction fiscale massive.

M. Neil Young (Beaches—Woodbine): Monsieur le Président, j'ai également le plaisir de présenter une pétition en vertu de l'article 36 du Règlement. Elle est signée par un bon nombre de personnes du sud-est de l'Ontario.

La pétition déclare que la taxe sur les produits et services proposée par le ministre des Finances est une forme injuste de taxation, car elle ne dépend pas de l'aptitude à payer du contribuable. Les pétitionnaires demandent au Parlement de rejeter cette proposition de taxe sur les produits et services et de procéder à une réforme fiscale garantissant un impôt minimum pour les riches, aussi bien les particuliers que les sociétés. Ils demandent aussi au gouvernement d'abandonner cette proposition, qui déplacerait le fardeau fiscal vers les Canadiens moyens du fait du recours à cette taxe à la consommation régressive plutôt qu'à une véritable réforme fiscale.

• (1120)

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, je suis heureux de présenter, au nom de plusieurs centaines de signataires, un grand nombre de pétitions jugées correctes.

Les pétitionnaires s'inquiètent du fait que le gouvernement n'a rien fait pour améliorer le régime fiscal inéquitable actuellement en vigueur, qui permet aux Canadiens et aux sociétés riches de ne payer à peu près pas d'impôt, tout en forçant les contribuables à revenu faible ou moyen à porter une part encore plus lourde du fardeau fiscal canadien. Le gouvernement tente maintenant d'imposer une taxe sur les leçons de piano, les coupes de cheveux, les couches, les cercueils et même les prêts de consommation que certains Canadiens doivent demander pour pouvoir payer leur impôt.

Par conséquent, les pétitionnaires demandent à tous les députés, et je sais, monsieur le Président, que vous serez le premier à vous opposer à la TPS quand la